

▼ Horaires mairie

Lundi / mardi / jeudi

8h00-12h00
14h00-16h30

Mercredi

8h00-12h00

Vendredi

9h00-13h00

Samedi

9h00-11h45

▼ Coordonnées

2 avenue des Miougranières
Tél. : 04 66 57 03 28
mairie@domazan.fr

▼ Permanence

Monsieur le Maire assurera
une permanence

Samedi 17 mai 2025

de 9h30 à 11h30

sans rendez-vous.

▼ Site internet

www.domazan.fr

▼ Facebook

[@newsletter.domazan.fr](https://www.facebook.com/newsletter.domazan.fr)

Site internet

Facebook



INVITATION INAUGURATION ECOLE PRIMAIRE

Louis DONNET, Maire et son Conseil Municipal ont le plaisir d'inviter les
Domazanaïses et Domazanaïs à l'inauguration
de l'Ecole Primaire du Briançon :

Jeudi 22 mai 2025 à 17H00 rendez-vous à l'école

22.05

INAUGURATION

ECOLE PRIMAIRE DU BRIANÇON

Louis DONNET, Maire de Domazan, et le Conseil Municipal
ont le plaisir vous convier
à l'inauguration de l'Ecole Primaire du Briançon
Le jeudi 22 mai 2025 à 17h00

74 Chemin de la Charrette 30390 Domazan

Financé par

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

La Région Occitanie

PRÉFET DU GARD

CONSEIL DÉPARTEMENTAL GARD

UNION EUROPÉENNE

Ministère de l'Énergie

Agence de l'eau

Village de DOMAZAN



NOCTURNE AU CHÂTEAU DE BOSC

Évènement national LA NUIT DES MUSEES

Samedi 17 Mai 18h à 22h

Programme de la soirée :

Dans le parc du château, "Mona Lisa à bicyclette" Balade théâtralisée et animée par l'insolite et déroutant Eric Poirier autour de l'exposition permanente LEONARD DE VINCI grandeur nature (18h30 et 20h).

-Pique-nique libre dans le parc (tables et chaises fournies)

-Visite libre du musée Vélo & Moto et grenier des Enfants

-Verre de vin du domaine offert

-Tarif unique adulte : 12,50€

- Tarif enfant (à partir de 4 ans) : 5,00€

Réservations souhaitées : Tel : 04 66 57 65 11 / contact@chateaubosc.fr

[https://docs.google.com/forms/](https://docs.google.com/forms/d/14rxzeA_Re0Vth1H03ixNlA52YXMJDxkVAT9mZ8sRZ5I/edit)

[d/14rxzeA_Re0Vth1H03ixNlA52YXMJDxkVAT9mZ8sRZ5I/edit](https://docs.google.com/forms/d/14rxzeA_Re0Vth1H03ixNlA52YXMJDxkVAT9mZ8sRZ5I/edit)



Numéros utiles

Police Secours

17

Pompiers

18

Gendarmerie Remoulins

04 66 37 01 11

Police Intercommunale de nuit

06.37.65.44.27

Enfance Maltraitée

0800 05 41 41

Violence femme Info

3919

Centre Antipoison

04 91 75 25 25

SAUR

04 30 62 10 00

ENEDIS Dépannage

09 726 750 30

GRDF Dépannage

0800 473 333

SMICTOM

04 90 15 17 80

Télécom Dérangement

3900 / 3901 Pro



Médiathèque

04 66 04 73 73

mediatheque@domazan.fr

Mercredi

10h00 - 12h00 / 14h00 - 19h00

Jeudi 16h30 / 19h00

Samedi 10h00 - 12h00



Agence postale communale

Lundi / mardi / jeudi

9h00-12h00 / 14h00-16h30

Mercredi / vendredi

9h00-12h00

Samedi

9h00-11h45



Marché

Samedi matin

08h00 - 12h00



Comité des Fêtes Lou Mistr'au

Le comité des Fêtes Lou Mistr'au sera au Bistrot de l'Hoste à partir de 19h00 tous les vendredis soir pour la précommande des t-shirts de la fête votive qui aura lieu du jeudi 12 juin au dimanche 15 juin 2025. Le tarif est de 10€.



Domaine des Romarins

Xavier et Benoît invitent Brut Cuisine au Domaine des Romarins

Le dimanche 18 Mai pour le déjeuner nous vous convions à un banquet dressé au cœur de notre cave pour découvrir la cuisine de Claire et Simon.

Les vins du domaine accompagneront le menu en quatre temps concocté par les chefs.

- ♦ Frittata d'Asperges sauvages
- ♦ Brasucade de moules au fenouil sauvage
- ♦ Betteraves fumées, noisettes, citron et herbes fraîches
- ♦ Échine de porc fermier, olives noires, romarin, crème d'ail
- ♦ Brousse, petits pois, fraises

Attention places limitées et réservation obligatoire.

65 €/personne, vins compris.

Famille FABRE-Vignerons-Domaine des Romarins

Tél. +33466574380/ contact@domainedesromarins.fr / domainedesromarins.fr



Famille FABRE - Vignerons - Domaine des Romarins Côtes-du-Rhône / Côtes-du-Rhône Villages Signargues / Pays du Gard
+33466574380 / contact@domainedesromarins.fr / domainedesromarins.fr



les banquets éphémères #1
AVEC BRUT CUISINE

DIMANCHE 18 MAI
LE MIDI | AU DOMAINE *sur réservation*

Info Médiathèque

La Médiathèque sera exceptionnellement fermée le jeudi 22 mai 2025.

Merci de votre compréhension.

RAPPEL : Règle de stationnement avenue du Pont et du Musée

Conformément à l'arrêté municipal n° 2013-161, le stationnement de tous véhicules est interdit en dehors des places matérialisées au sol et/ou des parkings matérialisés, avenue du Pont et du Musée. Le stationnement ne doit ni gêner la circulation des personnes ni celles des voitures, les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'une contravention par la Police Intercommunale conformément à l'article R417-6 du code de la route.

NOUVEAU STAND AU MARCHÉ LE SAMEDI



Stand de fromages et charcuterie proposés dès à présent par monsieur ZACCARELLI Martial.